

Assemblée générale ordinaire

m a r d i 2 a v r i l 2 0 2 4

Ordre du jour

- Approbation du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2023
- Rapport d'activité 2023
- Rapport financier 2023
- Présentation du budget 2024
- Questions diverses
- Interventions
- *L'UPSADI s'offre une nouvelle identité et un nouveau site internet pour ses 10 ans*
- *Point d'actualité sur la certification*

RESOLUTION N°1

Approbation du procès verbal de l'assemblée
générale ordinaire du 23 mai 2023

2. Rapport d'activité 2023

Une année qui demeure marquée par la nécessité de faire (re)connaitre la profession

- **Poursuite des actions menées au plan institutionnel visant à**
 - Faire connaitre le secteur et ses spécificités
 - Etre mieux identifiés dans le système de santé comme des acteurs complémentaires aux autres intervenants
 - Etre intégrés dans les discussions et concertations

Une année qui demeure marquée par la nécessité de faire (re)connaître la profession

Statut : sur le rôle et les missions du secteur

- **Un premier axe « institutionnel mais ... laborieux : travailler à la (re) définition des rôles et missions des PSAD (DGOS)**
 - Un pilotage par la DGOS sous impulsion du cabinet d'un ancien ministre...
 - Des travaux amorcés en 2022... mais pas de volonté politique et des freins internes
- **Une feuille de route proposée par l'Upsadi et la Fedepsad visant à**
 - Déterminer une méthode (des objectifs clairs, un plan de travail précis, organiser des visites...)
 - Définir le contenu des objectifs à atteindre
 - Priorité 1 > Améliorer l'identification des PSAD
 - Priorité 2 > Définir le rôle et les missions dévolues aux PSAD
 - Priorité 3 > Travailler de manière prospective sur de nouvelles activités

▶ ▶ Mais l'absence réelle de pilotage au sein du ministère depuis des mois

Une année qui demeure marquée par la nécessité de faire (re)connaître la profession Sur la spécificité des équilibres du secteur

- **A fortiori dans un contexte de forte inflation, faire connaître et reconnaître les spécificités d'un secteur réglementé, pris en étau entre des années de baisses tarifaires et l'augmentation des coûts**
 - **Lancement des travaux avec Xerfi à travers la création de 3 index de coûts : Respiratoire, Perfusion-Nutrition-Insulinothérapie et maintien à domicile**
 - 1^{er} objectif : avoir une cartographie de l'évolution des coûts impactant le secteur
 - 2^e objectif : prendre en considération de manière non arbitraire la croissance des activités à travers une formule de régulation afin d'en tenir compte en toute objectivité dans les modalités de régulation de la dépense de santé
- ▶ ▶ Présentation au CEPS et à la « Mission interministérielle Borne » afin de suggérer une nouvelle approche pour réguler mais surtout avoir un outil de pilotage interne pour la négociation

Une année qui demeure marquée par la nécessité de faire (re)connaître la profession Etre plus visibles

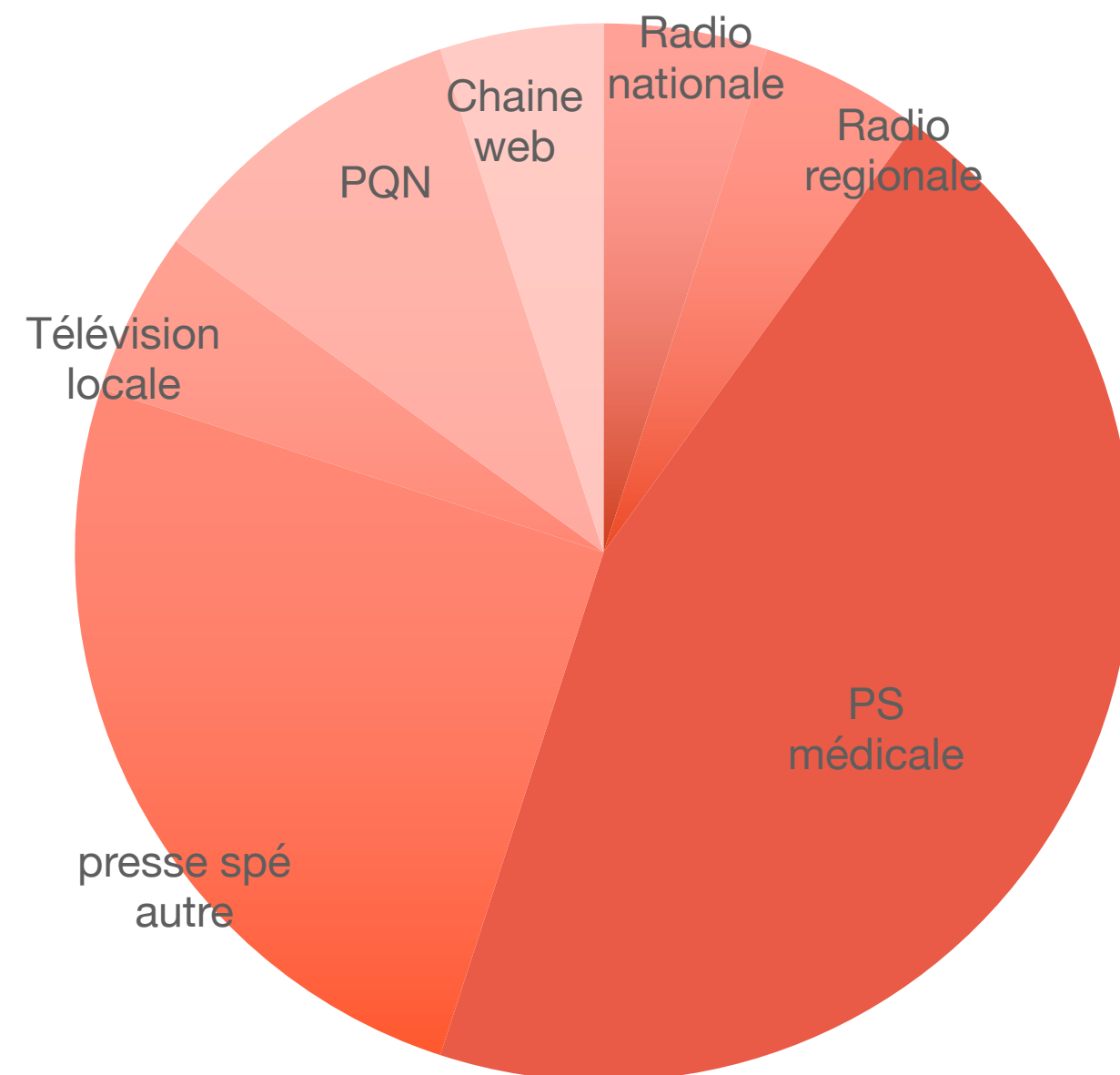
L'UPSADI a contractualisé avec une agence de relations presse au printemps 2023

- **Une décision qui a d'ores et déjà porté ses fruits**

- 20 Communiqués de presse diffusés
- 17 interviews
- Une vingtaine de retombées presse « traditionnelles » et autant en reprises web

- **Doublée d'une montée en puissance sur les réseaux sociaux**

- Une centaine de posts publiés dont
 - certains ont pu atteindre jusqu'à 600 « clic »
 - certains ont pu être vu jusqu'à 5000 fois
- Nos publications
 - ont recueilli plus de 4000 « like »
 - ont été repartagées plus de 600 fois
- Quelques 900 nouveaux abonnés en 2023



Une année qui demeure marquée par la nécessité de faire (re)connaître la profession
Renforcer les coopérations pour être plus cohérents, audibles et compris

- **Un dialogue constant avec nos homologues sectoriels**

- Syndicats de PSAD

- des échanges intersyndicaux pour des actions communes (VPH par ex)
- en particulier avec la Fedepsad : au plan stratégique (réunions des bureaux) et thématiques (collaborations spécifiques / fin de vie par ex.)

- Fabricants : Snitem, UFAT

- **Des échanges avec les acteurs du secteur Médico-social**

- FNEHAD, FHF, FHP, ANAP, FESP, SNOF, France Silver Eco...

Une année qui demeure marquée par la nécessité de faire (re)connaître la profession
Multiplier les contacts institutionnels pour développer la connaissance du secteur auprès des décideurs

- **Rencontres avec différents Cabinets :**

- Réunions régulières avec le cabinet Santé
- Réunions avec le Cabinet Solidarités, PME

- **Rencontres de parlementaires**

- Députés (MM. Isaac Sibille, Falorni, Neuder, Mme Corneloup...)

- **L'adhésion à la CPME**

Mais des objectifs de régulation économique qui perdurent

- **Un accès facilité au CEPS**

- Mais une relation conventionnelle qui s'appauvrit depuis plusieurs années
- Absence de discussions de fonds sur les nomenclatures
- Accord cadre au point mort

- **Une DSS qui demeure toute puissante**

- Peu ouverte aux échanges avec les PSAD

- **Des objectifs d'économie déconnectés de la réalité...**

Objectif d'économie **par baisse de prix** sur le secteur des dispositifs médicaux, produits et prestations :

150 millions d'euros

	2016	2017	2018	2019
Obj. CEPS	70	90	140	200
Réalisé	46	71	95	168,5
	2020	2021	2022	2023
Obj. CEPS	200	150	200	100
Réalisé	117	126,8	149,1	74,6

... Qui pourraient perdurer au regard des ambitions de la nouvelle mission IGAS/IGF



Les PSAD à l'écoute de vos besoins

Vous êtes plus d'1,5 millions de français souffrant d'apnée du sommeil traités par PPC à être télé-suivis par un prestataire de santé à domicile (PSAD).

Un binôme efficace : Vous, patients & vos PSAD !

Ce développement rapide du télé-suivi en 5 ans a été permis grâce à votre adhésion à ce dispositif innovant, mais, aussi, par les importants investissements des PSAD qui ont renouvelé leurs parcs de machines et développé de nouvelles plateformes numériques.

En acceptant d'être télé-suivi par votre PSAD et par cette relation privilégiée :

- ✓ Vous avez permis à votre prestataire d'adapter précisément et avec réactivité, ses interventions en fonction de VOS besoins spécifiques afin d'améliorer ou garantir votre observance à la PPC.
- ✓ Votre observance à la PPC s'est améliorée ainsi que, par conséquent...
 - Votre qualité de vie⁽¹⁾, notamment pour ceux d'entre vous qui étiez auparavant observants à moins de 4 heures par nuit
 - Votre espérance de vie en bonne santé⁽²⁾

Ainsi, votre PSAD est votre partenaire santé du quotidien.

Disponible
24h/24 - 7j/7
partout en France

L'UPSADI rassemble **450 adhérents**, acteurs indépendants ou groupements d'indépendants dont certains figurent parmi les **acteurs majeurs du secteur**, représentant les différents métiers de la prestation de santé à domicile.

Signataire de la Charte de la personne prise en charge à domicile, l'UPSADI participe à son comité de suivi et de conciliation.

www.upsadi.fr

● PPC – travaux préparatoires à la future dissociation

- Description de la prestation pour une meilleure valorisation
- Rédaction d'argumentaires patients et prescripteurs
- Une page prise dans la Voix des Airs
- Travaux sur un modèle de dissociation présentés au CEPS
- Echanges avec le SNITEM

● Télésurveillance

- Entrée en vigueur de la télésurveillance
- En dépit de nos actions, les textes n'intègrent pas formellement les PSAD mais la DNS les intègre au dispositif de manière informelle

● Matéiovigilance

- Poursuite des échanges avec l'ANSM sur le rappel Philips
- Gestion des différents rappels (masques notamment)

▶ ▶ 2024 : travail sur la nomenclature PPC et ASV

- **Dénonciation des conséquences néfastes pour les PSAD de l'explosion de la boucle fermée** qui représente aujourd'hui plus de 25% des files actives et en atteindra sans doute 80% à terme. L'UPSADI se mobilise contre ses problématiques :
 - Dégradation de la prestation (la DSS a envisagé de revoir celle-ci... mais pas la tarification)
 - Dégradation systématique des marges (baisse de la rémunération, surconsommation de capteurs, augmentation des SAV et des appels d'astreinte)
- **Participation aux travaux de la HAS** « réévaluation des systèmes de mesures du glucose interstitiel ainsi que des systèmes de Boucles Semi-Fermées »

- **Des premiers résultats ...**

- Maintien des marges en Valeur absolue en cas de baisse des prix de cession fabricants
- Baisse de 15 M€ programmée par le CEPS en 2024 impactant uniquement les fabricants.

- **...et des initiatives en cours**

- Elaboration d'une proposition commune avec la FEDEPSAD pour créer 3 forfaits additionnels de suivi ou de formation initiale renforcés pour les patients pédiatriques ou vulnérables.
- Re-sensibilisation du CEPS sur les surconsommations de capteurs qui atteignent 25% sur les G4S par exemple... et de Pods alors que l'Omnipod 5 va être lancé.

- **L'UPSADI a saisi le CEPS afin de le sensibiliser à la menace pesant sur ce segment de la LPP**
 - Une baisse continue des tarifs LPPR en NED et NPAD depuis des années
 - Des protocoles atones ou en décroissance
 - Des contraintes structurelles fortes qui menacent le segment et la capacité des PSAD à continuer à prendre en charge certains patients, accentuant leur isolement et leur fragilité.

- **Des propositions formulées**
 - Revoir la nomenclature
 - Revaloriser le forfait de première installation NED au niveau de la NPAD
 - Revaloriser les forfaits hebdomadaires NED et NPAD
 - Mettre en place un forfait spécifique additionnel pour les patients pédiatriques qui réclament plus de suivi et plus de matériel.

MAINTIEN A DOMICILE / HANDICAP

- **Refonte de la nomenclature VPH**

- Les négociations ont repris mais de manière toujours aussi erratique
- Intégration de modifications prévues par l'avis HAS mais prise en compte partielle de nos lignes rouges
- Modélisations tarifaires inadaptées ; ... incertitudes quant à la révision à la hausse de l'enveloppe

- **RBEU**

- Poursuite des travaux sur le référentiel d'habilitation des centres de RBEU
- Décret paru à l'automne auprès de la Commission Européenne : l'UPSADI a rendu sa contribution
- L'UPSADI a également apporté sa contribution à la norme mise en consultation publique

- **Base Eco DM**

- Travaux en cours par l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH)... sans les organisations de PSAD...

- **Prescription des ergo thérapeutes**

- Des débuts laborieux et mal ficelés : l'UPSADI a alerté le Ministre et la CNAM

- **Contributions aux instances et consultations**

- L'UPSADI a rendu sa contribution au CNR Bien vieillir et a participé à la journée « Plan anti chute »
- mais les PSAD continuent à ce stade de ne pas être identifiés

- **Fin de vie : Travaux menés avec la Fedepsad et la FNI visant à démontrer le rôle joué par le binome PSAD / IDEL dans les soins palliatifs à domicile en complément de l'offre existante**
 - Réalisation d'un plaidoyer et de 7 propositions autour de 5 axes
 - coopération entre acteurs
 - formation des professionnels
 - information des patients et des aidants
 - organisation et la pertinence des parcours
 - valorisation de l'activité
 - Présentation à la Ministre A. Firmin le Bodo et à plusieurs parlementaires
- **Travaux d'extrapolation issus des données de Santedom Stat sur les patients pris en charge en perfusion**
 - Permettant de démontrer une croissance du nombre de patients systématiquement supérieure à celle de la dépense
 - Un coût par patient en baisse sur l'ensembles des modes d'administration
 - Une part des diffuseurs qui augmente



Les réalisations 2023

- **Les travaux de la branche mobilisent grandement l'UPSADI et ses différents représentants**
 - Différentes « entités » : la CMPPNI, la CPNEFP, la SPP et le Cotech...
 - La commission sociale UPSADI
 - > Plus de 40 rendez-vous totalisant quelques 90 heures de réunion !
- **2023 : une année où le dialogue conventionnel s'est révélé plutôt constructif avec la signature de plusieurs accords dont :**
 - Dispositif Pro A : Allongement de la durée des formations et de celle des actions de formations
 - Grille de salaires nouvelle classification > enclenchant le démarrage de la période de mise en conformité (24 mois)
 - Accord sur les salaires minima...
- **Sortie du rapport de branche**



Quelques sujets 2024

- Plan de formation visant à accompagner les entreprises / nouvelle classification
- Travaux sur le CQP « Intervenant medico technique à domicile »
- Mesure de la représentativité patronale : nous allons avoir besoin de vous !

LES NOUVELLES COMMISSIONS 2023

- Commission Qualité
- Commission Juridique
- Commission Stomies / troubles de la continence

Des informations plus nombreuses

- **152 Infos adhérents diffusées (> x2 par rapport à 2022)**
 - 94 Infos réglementaires
 - 36 Infos UPSADI
 - 22 Infos générales Métier
- **5 Webinaires UPSADI organisés (> x2 par rapport à 2022)**
 - Qualité
 - RGPD
 - SantedomStat
- **Un accès aux Webinaires organisés par la CPME**

L'organisation de la 1^e journée UPSADI

- **Un Succès pour ce premier événement**
 - Une centaine de participants
 - Des intervenants de qualité
- Un événement qui a contribué à asseoir la position de l'UPSADI en tant qu'organisation de PSAD de premier plan

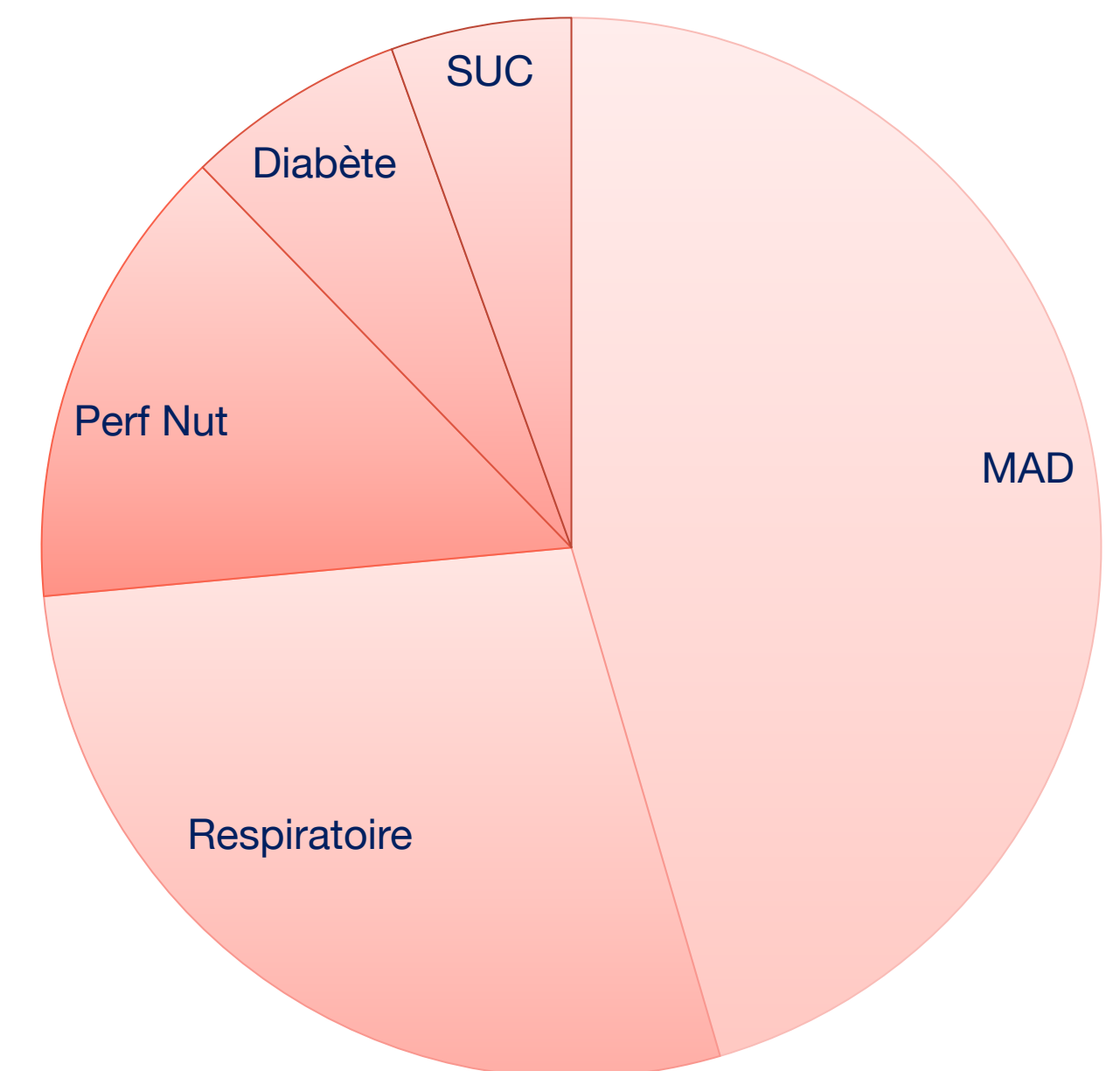
► ► **RENDEZ-VOUS LE 3 OCTOBRE 2024
POUR LA 2^E EDITION !**



La progression se poursuit

- Poursuite de la progression du nombre d'adhérents : **476 adhérents en 2023 !**
- L'UPSADI confirme son statut de syndicat majeur sur tous les segments

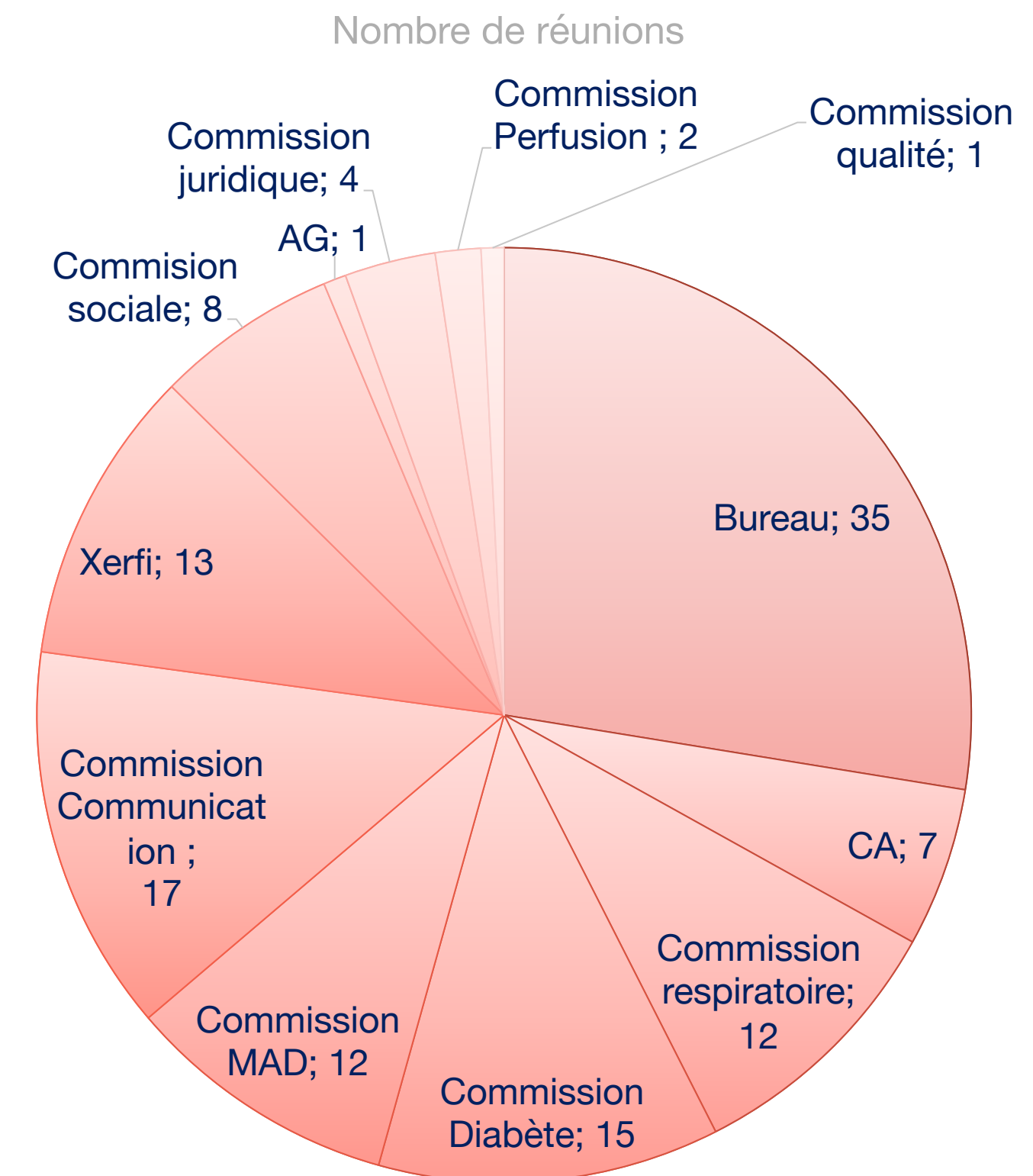
Activités des adhérents



La structuration se poursuit... Au niveau national

- Permanents : Arrivée de Léa Santacroce en tant que Chargée de Mission
- Les instances statutaires renforcent leur organisation :
 - Un Bureau 2 fois par mois,
 - Un CA tous les 2 mois + un séminaire de rentrée
 - Des commissions « Métier » organisées tous les mois

>> 115 réunions de travail internes en 2023
>> Près de 130 réunions de travail externes,
Pour un total d'environ 450 heures !



La structuration se poursuit...
Au niveau territorial

- **Constitution d'un réseau de représentants territoriaux**
- **Deux ambitions**
 - Dès maintenant : d'être représenté dans toutes les CPR :
 - Demain : d'avoir un réseau de représentants qui pour porter la voix de l'UPSADI auprès des instances locales (ARS, CPTS...), des décideurs publics (parlementaires...) et de la presse locale...

	Titulaire		Suppléant	
IDF	Maurice	ATTAS	Samuel	COLON
Martinique Guyane	Pascal	BIROTA		
Réunion	Pierre-Julien	BOUCHETEIL		
PACA	Nicolas	BALMELLE	Didier	DAOULAS
Rhones-Alpes	Damien	DESBORDES	Edouard	DE JOTEMPS
Normandie	Antoine	DE SOUSA	Jérémy	HUGUET
Occitanie	Christian	FLEURY	Christian	MORIN
Bourgogne	Jean	GUILLEMIN	Angélique	AUDARD
Nord	Christophe	JOLY	Johan	BACQUET
Pays de Loire	Johnny	CLEOMENE	Romain	LACOTTE
Grand Est	Cyril	LEBÈGUE	Arnaud	LEROY
Nouvelle Aquitaine	Ludovic	ROUMIEUX	Wilfrid	JAULIN
Centre	Arnaud	PESNON	Julien	SAFONT
Bretagne	Bertrand	LE NAVEOS	Sébastien	PASQUIER
Guadeloupe	Antoine	ARMINJON		

RESOLUTION N°2

Approbation du rapport d'activité 2023

3. Rapport financier 2023

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Bilan

En euros	2023	2022
ACTIF		
Actif immobilisé	1498	2 492
Actif circulant	435 895	336 370
Créances	48 750	101 500
Autres	1 569	6 989
Banques	383 936	227 881
TOTAL ACTIF	437 393	338 863
PASSIF		
Capitaux propres	316 771	241 974
Report à nouveau	241 973	162 054
Résultat	74 798	79 920
Dettes	120 622	96 890
Fournisseurs	70 049	39 640
Dettes fiscales et sociales	45 372	50 450
Autres dettes	5 200	6 800
TOTAL PASSIF	437 393	338 863

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Compte de résultat

En euros	2023	2022	Ecart	Ecart en %
Production vendue	499 764	363 600	136 164	37,45%
Subventions	13 293		13 293	
Repr. sur amortissements, dépréciation, provisions et transferts de charges	- 6 651	38 966	- 45 617	-117,07%
Total produits d'exploitation	506 406	402 566	103 839	25,79%
Achats et charges externes	205 439	135 003	70 436	52,17%
Impôts et taxes assimilées	1 065	94	971	NS
Salaires et charges	197 358	164 214	33 145	20,18%
Dot. aux amortissements et dépréciations	994	486	508	NS
Autres charges	26 751	22 850	3 901	17,07%
Total charges d'exploitation	431 608	322 647	108 961	33,77%
Résultat d'exploitation	74 798	79 920	- 5 122	- 6,41%
Résultat courant avant impôts	74 798	79 920	- 5 122	- 6,41%
Total des produits	506 406	402 566	103 839	25,79%
Total des charges	431 608	322 647	109 961	33,77%
Résultat net	74 798	79 920	- 5 122	- 6,41%

RESOLUTION N°3

Approbation du rapport financier 2023

4. Budget prévisionnel 2024

*Dont :

ACTIONS PROFESSION	
METIERS	55 000
COMMUNICATION / RELATIONS INSTIT.	135 000
AG / JOURNEE UPSADI	25 000
DATA / ETUDES	40 000
Conseil juridique	20 000
CPME	6 500
Sous Total actions profession	281500

BUDGET 2024

BUDGET PREVISIONNEL 2024

En euros	2023 Réalisé	2024 Budget
PRODUITS		
Cotisations	499 764	495 000
Subventions	13 293	15 000
Rep. Sur amortissements.	- 6 651	
Total produits	506 406	510 000
CHARGES		
Achats et charges externes*	205 439	281 500
Impôts et taxes assimilées	1 065	1 000
Salaires et charges	197 358	220 000
Dotations aux amortissements sur immobilisations	994	
Autres charges	26 751	40 000
Charges exceptionnelles		20 000
Total charges	431 608	562 500
Résultat avant impôts	74 798	- 52 500

RESOLUTION N°4

Approbation du budget prévisionnel 2024

5. Questions diverses ?

6. Interventions

L'UPSADI A 10 ANS

UNE NOUVELLE IDENTITÉ & UN NOUVEAU SITE

L'UPSADI s'offre une nouvelle identité !



L'UPSADI s'offre une nouvelle identité !



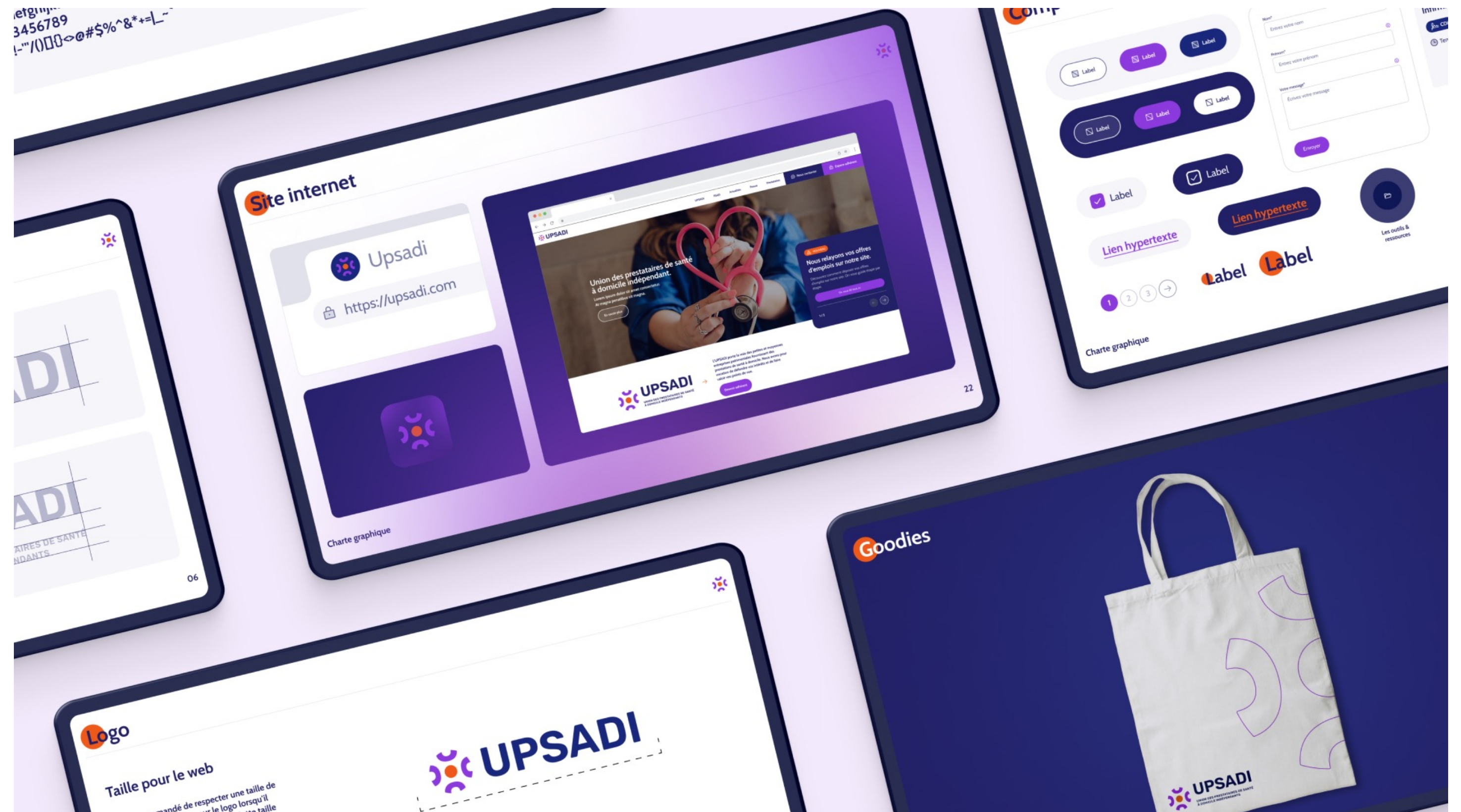
L'UPSADI s'offre une nouvelle identité !



L'UPSADI s'offre une nouvelle identité !



L'UPSADI s'offre une nouvelle identité !



L'UPSADI s'offre une nouvelle identité !



L'UPSADI s'offre une nouvelle identité !



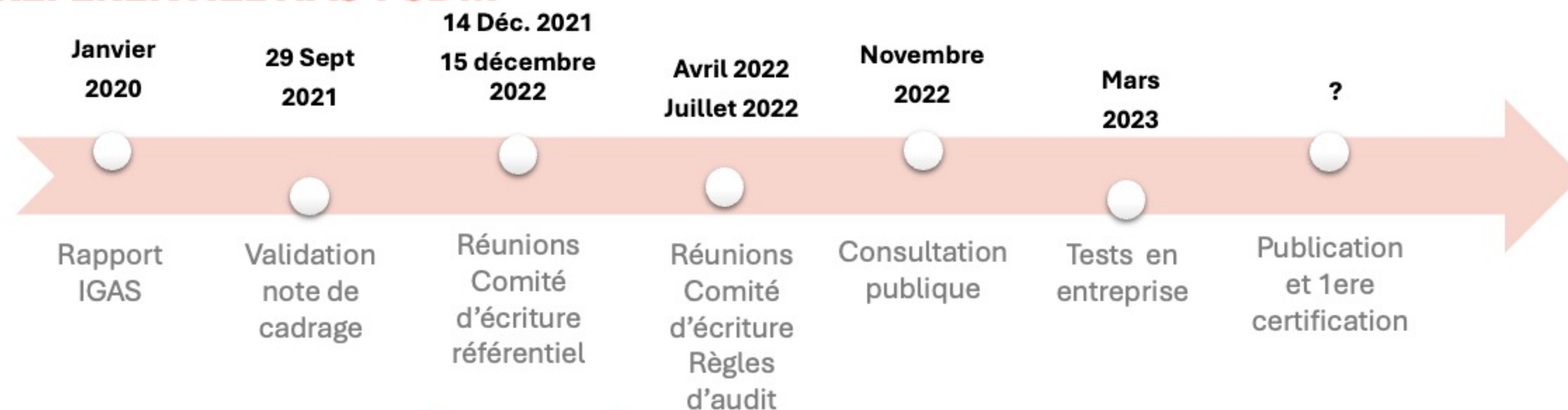
L'UPSADI s'offre un nouveau site !

- Page d'accueil
- Home page adhérents

CERTIFICATION OÙ EN SOMMES NOUS ?

UNE DOUBLE CERTIFICATION - contexte

REFERENTIEL HAS-PSDM



CHARTRE DES ACTIVITÉS DE PRÉSENTATION, INFORMATION ET PROMOTION VISANT LES PRODUITS ET PRESTATIONS INSCRITS À LA LPP



UNE DOUBLE CERTIFICATION

- **Certification des activités de présentation, information et promotion visant les produits et prestations inscrits à la LPP**
 - Arrêté du 4 mars 2022
 - Procédure en cours d'élaboration
- **Certification référentiel HAS PSDM**
 - Référentiel en attente de validation

Certification des activités de présentation, information et promotion visant les produits et prestations inscrits à la LPP

- **Qui ? Exploitant de produits, distributeurs et prestataires**
- **Exigences**
 - 3 grandes catégories
 - *Présentation des produits et prestations*
 - *Information techniques, réglementaires ou thérapeutiques sur les produits et prestations*
 - *Action de promotions des produits et prestations*
 - Qualité de l'information délivrée
 - Organisation des visites
 - Fréquence des visites
- **Déontologies**
 - Vis-à-vis des patients
 - Vis-à-vis des bénéficiaires
 - Vis-à-vis de la concurrence
 - Remise d'échantillons
- **Contrôle qualité – responsabilité de l'entreprise**
 - Sur les contenus
 - Sur la formation initiale et continue
 - La traçabilité des documents
 - Les remontées d'informations
 - Écoutes prescriptrices

Certification référentiel HAS PSDM

- **4 axes**

- 1 - Droits de l'utilisateur, satisfaction de l'utilisateur
- 2 - Distribution du matériel et réalisation de la prestation
- 3 - Fonction support
- 4 - Disposition relatives à la qualité et aux risques

- **19 exigences**

- **59 critères**

Certification référentiel HAS PSDM

Eléments en suspend

- **Réintégration de l'exigence**
 - 2.4.6 Le prestataire participe à la coordination des soins conformément à la réglementation

- **En attente d'arbitrage de la part du Ministère de la Santé**
 - Le secret médical
 - L'intégration formelle des activités de stomie et troubles de la continence parmi les activités visées par la certification
 - Le processus relatif aux nouveaux entrants
 - La date d'exigibilité de la certification

DOUBLE CERTIFICATION ... pour auditer les mêmes exigences ?

Exigence	Charte Arrêté du 4 mars 2022	Exigence	Référentiel PSDM
V.c	CERTIFICATION	1.1.1	Le prestataire est certifié pour les activités de présentation information promotion... charte décret 8 mars 2022
IV	Déontologie		Tout le référentiel et notamment
V	Contrôle Qualité		Certification du présent référentiel
V.a.2	Formation initiale et continue	3.1.2	Les compétences du personnel sont adaptées aux missions qui lui sont confiées
		3.1.3	Le prestataire met en œuvre une formation de son personnel et contribue au développement continu des professionnel de sante qu'il emploie
V.b.1	Traçabilité des documents	3.6.2	Le prestataire assure le respect de la réglementation applicable à la protection et au traitement des données à caractère personnel
Annexe 1	Matéριοvigilance	4.3.1	La matériο vigilance est opérationnelle

Questions ?

- N'est-il pas possible que ces organismes se concertent afin d'éviter ce genre de certification parallèle ?
- Est-il possible d'ordonner une certification identique pour les deux textes ?
-